

Dénominations de voies

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'implantation de nouvelles habitations sur le secteur des Tilleroyes et de l'extension de la ZAC La Fayette et l'implantation de SUPERFOS, il convient de dénommer deux nouvelles voies :

- Chemin Marguerite MARCHAND (1905 - 1968)

Situé entre le Chemin de Serre et le Chemin des Ecoles des Tilleroyes.

Première femme désignée à Besançon en qualité de Conseillère Municipale, Marguerite MARCHAND a conduit une action de soutien aux résistants et déportés pendant la deuxième guerre mondiale et a créé le Service des Internés Politiques à la Croix Rouge en 1942. Membre du Conseil Municipal en 1947, elle fut élue Premier Adjoint supplémentaire le 3 juillet 1950.

- Rue Jeanne-Antide THOURET (1765 - 1826)

Située dans le lotissement SAFC «Les Résidences Garden», derrière les rues Gresly et Soeur Marcelle Baverez.

Jeanne-Antide THOURET est la fondatrice des Soeurs de la Charité de Besançon

- Rue La Fayette

Il convient de prolonger cette rue jusqu'à la commune d'Avanne.

M. FERREOL : Une remarque de détail : s'il est vrai qu'elle a été la première Conseillère Municipale, ce n'est pas pour cette raison-là que nous avons retenu son nom mais pour son action de soutien aux résistants et aux déportés.

M. VIALATTE : Un mot d'humour : je m'amuse de voir dans quelques instants certains des membres de votre majorité qui étaient aux côtés de certains éminents dirigeants du parti socialiste avant-hier dans les rues pour manifester contre les conditions d'organisation de la venue du Pape, voter pour une béatifiée par ce même Pape qui est Jeanne-Antide THOURET mais après tout les contradictions sont là pour s'exprimer parfois.

Le second élément que je voulais évoquer est le suivant : à plusieurs reprises dans la précédente mandature municipale, je vous avais demandé pour quelle raison la Ville n'avait pas jusqu'à présent imaginé de donner le nom d'une voie ou d'un monument public à l'ancien Président du Conseil Régional Edgar FAURE qui a quand même marqué cette région et cette ville. Je me permets de renouveler cette proposition parce que je pense qu'il est conforme à cette mémoire qu'on doit honorer, de lui donner un jour le nom d'un bâtiment ou d'un lieu.

M. LE MAIRE : Je pense que la Commission des Affaires Culturelles qui est saisie de toutes ces demandes est submergée et ne peut pas attribuer ici et là trop rapidement des noms de rue mais je rejoins tout à fait votre demande. Il en existe encore d'autres, j'en ai reçu une aujourd'hui pour le Général DELESTRAINT, je crois. Il y a de quoi baptiser bien des rues, il reste à en construire.

M. PINARD : Le raisonnement de notre collègue VIALATTE est un peu, comment dirais-je, «clovisieux» (rires) parce que le parti socialiste et le parti communiste n'ont jamais appelé à une manifestation quelle qu'elle soit. Je tiens à le préciser.

Par ailleurs, un petit point par rapport au culte : le culte protestant a été interdit jusqu'à la Révolution Française, cette Révolution Française que MAURRAS vomit et de plus les fameux nationalistes considéraient les protestants comme des juifs. Je vous montrerai les textes du Conseil Municipal de l'Adjoint SANDOZ quand les nationalistes, -je m'excuse de parler de cela devant le Maire qui est un RPR, je veux dire de «religion prétendue réformée» (rires) c'est comme cela qu'on l'appelait- écrivaient que quand les Prussiens sont arrivés en 1871 à Montbéliard, les protestants ont illuminé, ont pavosé. On en découvrira des choses car ils sont tellement archaïques qu'il va falloir quand même un petit peu leur remonter le cours du temps.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.